

Montréal 



Division des affaires internes

RAPPORT ANNUEL 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 La mission	3
1.2 Organigramme	4
1.3 Ressources humaines	5

2. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS CRIMINELLES ET DISCIPLINAIRES

2.1 Affaires criminelles	6-7-8-9
2.2 Affaires disciplinaires	10-11-12
2.3 Enquêtes d'embauche	13
2.4 Enquêtes de sécurité	14
2.5 Enquêtes de recommandation	15-16

3. DÉONTOLOGIE POLICIÈRE..... 17

4. CONCLUSION..... 18

1. STRUCTURE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 La Mission

La Division des affaires internes a pour principale mission d'appliquer le Règlement sur la discipline interne des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (actuellement Règlement 106 tel que modifié par le règlement 106-1).

Elle doit également effectuer toutes les enquêtes confiées par le Directeur du SPVM et principalement, celles concernant toute allégation d'infraction ou d'acte criminel impliquant le personnel du Service. Elle assure le suivi des dossiers de déontologie pour le Directeur concernant les plaintes logées envers les policiers du Service.

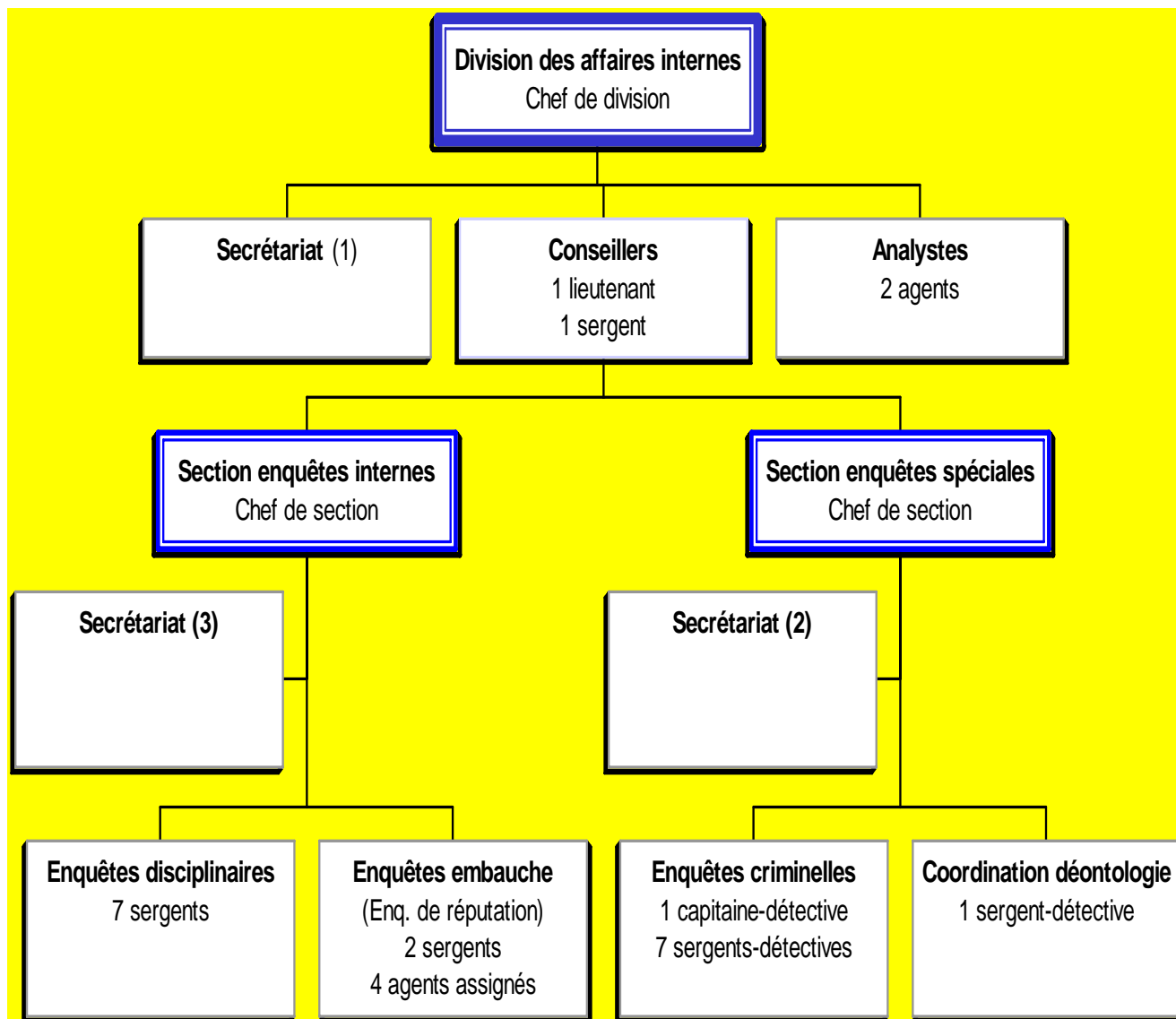
Elle assume un rôle de formation, de soutien et de conseil auprès des officiers en matière de la discipline, du criminel et la déontologie policière.

La Division des affaires internes a de plus, le mandat d'effectuer des enquêtes pour acte de bravoure afin de soumettre au Directeur les cas où des membres du Service ou des citoyens ont agi de façon méritoire et pouvant se voir octroyer certaines décorations ou reconnaissances provenant d'organismes extérieurs.

La division effectue des enquêtes de sécurité en regard des travailleurs d'entreprises privées afin de permettre l'accès aux divers édifices du SPVM et procède à des enquêtes de réputation dans le domaine de l'embauche du personnel policier et civil.

Finalement, elle procède à des enquêtes de recommandation sur le profil disciplinaire de son personnel pour la remise de certificats de reconnaissance professionnelle, pour l'octroi de la médaille ou la barrette de policier pour services distingués et pour l'octroi d'une promotion.

1.2 Organigramme



1.3 Ressources humaines

Division des affaires internes

Chef de division	1 inspecteur-chef
Secrétariat	1 secrétaire
Conseillers	1 lieutenant 1 sergent
Analystes	2 agents

Section des enquêtes internes

Chef de section	1 commandant
Secrétariat	1 secrétaire 2 préposées au secrétariat
Enquêtes internes	7 sergents enquêteurs
Enquêtes embauche	2 sergents conseillers 4 agents assignés

Section des enquêtes spéciales

Chef de section	1 commandant
Secrétariat	1 secrétaire 1 préposée au secrétariat
Enquêtes criminelles	1 capitaine-détective enquêteur 7 sergents-détectives enquêteurs
Déontologie	1 sergent-détective conseiller

2. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS CRIMINELLES ET DISCIPLINAIRES

2.1 Affaires criminelles

En 2004, nous avons reçu 107 demandes d'enquêtes criminelles qui impliquaient divers suspects tant policiers que civils, le tout réparti comme suit :

- 82 concernant des actes commis par des policiers du SPVM ;
- 14 concernant des policiers de l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal ;
- 8 concernant des personnes inconnues ;
- 2 concernant des employés civils du SPVM ;
- 1 concernant un citoyen.

- **Plaintes concernant les policiers du SPVM**

2	abus de confiance
1	agression sexuelle
1	autres lois fédérales
3	conduites avec les capacités affaiblies
1	conduite dangereuse
1	délit de fuite
2	délits inconnus
3	entraves
2	fabrications de preuve
1	faux document
1	harcèlement
3	intimidations
2	introductions
2	méfais moins de 5 000\$
2	méfais publics
2	menaces
1	menace de mort
1	obtention frauduleuse de transport
1	parjure
4	stupéfiants
1	utilisation non autorisée d'ordinateur
37	voies de fait
3	voies de fait - violence conjugale
6	vols de moins de 5 000\$
1	vol de plus de 5 000\$

2.1 Affaires criminelles (suite)

- **Plaintes concernant les policiers de corps policiers extérieurs**

1	fraude
1	intimidation - harcèlement
1	loi sur les armes à feu – usage négligent
2	menaces
5	voies de fait

- **Plaintes concernant les policiers de corps policiers extérieurs (suite)**

1	vol de moins de 5 000\$
1	conduite avec les capacités affaiblies
1	entrave à la justice
1	délit de fuite

- **Plaintes concernant des personnes inconnues**

1	abus de confiance
3	délits inconnus
1	entrave
3	vols de moins de 5 000\$

- **Plaintes concernant des employés civils**

1	menace
1	vol moins de 5000\$

- **Plainte concernant un citoyen**

1	harcèlement criminel
---	----------------------

- **Classement des affaires criminelles**

En 2004, 111 dossiers furent classés incluant ceux des années antérieures, 150 membres du personnel tant policier que civil furent impliqués, le tout réparti comme suit :

- 117 policiers du SPVM
- 16 policiers de l'extérieur
- 3 employés civils du SPVM
- 11 personnes inconnues,
- 1 citoyen
- 1 agent du Palais de justice
- 1 personne du ministère du Transport

2.1 Affaires criminelles (suite)

▪ Classement des affaires criminelles

Les dossiers furent classés de la façon suivante :

- 76 dossiers sans mise en accusation (115 personnes)
- 5 dossiers inactifs (5 personnes)
- 16 dossiers non fondés (16 personnes)
- 1 dossier rejeté (1 personne)
- 13 dossiers de mises en accusation (13 personnes) dont :
 - 8 dossiers impliquant des policiers du SPVM
 - ✓ 1 dossier capacité conduire affaiblie (1 policier)
 - ✓ 1 dossier harcèlement (1 policier)
 - ✓ 4 dossiers voies de fait (4 policiers)
 - ✓ 1 dossier proférer des menaces (1 policier)
 - ✓ 1 dossier fabrication de preuves (1 policier)
 - 2 dossiers impliquant 2 policiers de l'extérieur
 - ✓ 1 dossier fraude de 5000 \$ et moins
 - ✓ 1 dossier vol de 5000 \$ et moins
 - 2 dossiers impliquant 2 employés civils du Service
 - ✓ 1 dossier recel
 - ✓ 1 dossier voie de fait
 - 1 dossier impliquant un citoyen
 - ✓ 1 dossier harcèlement

▪ Dossiers actifs

Plusieurs dossiers demeurent sous enquête ou sont actifs (processus judiciaire) en regard des années 2001, 2002, 2003 et 2004.

Détail des dossiers (sous enquête) :

- ❖ 24 dossiers impliquant 33 personnes :
 - 21 dossiers concernant 29 policiers du SPVM
 - 3 dossiers concernant 4 policiers appartenant d'autres corps policiers

Détail des dossiers actifs :

- ❖ 7 dossiers avec mise en accusation*
 - 4 dossiers pour les policiers du SPVM
 - 3 dossiers pour les policiers d'un autre corps policier

* (parmi ces 7 dossiers, 2 de ces dossiers sont enquêtés par des corps policiers extérieurs concernant des policiers du SPVM)

2.1 **Affaires criminelles (suite)**

▪ **Décisions rendues par une Cour de justice**

Policiers du SPVM :

7 causes ont connu leur dénouement en 2004, impliquant 7 policiers dont 4 d'entre eux ont été acquittés et 3 autres reconnus coupables.

Employés civils :

2 causes ont connu leur dénouement en 2004, impliquant 2 employés civils qui furent reconnus coupables.

Citoyen :

1 cause a connu son dénouement en 2004 impliquant 1 citoyen qui fut acquitté.

▪ **Loi 86**

✚ Depuis le 16 juin 2000, nous devons aviser le ministre de la Sécurité publique des allégations et des actes criminels commis par des membres de notre Service. Par la suite, nous lui soumettons les rapports appropriés.

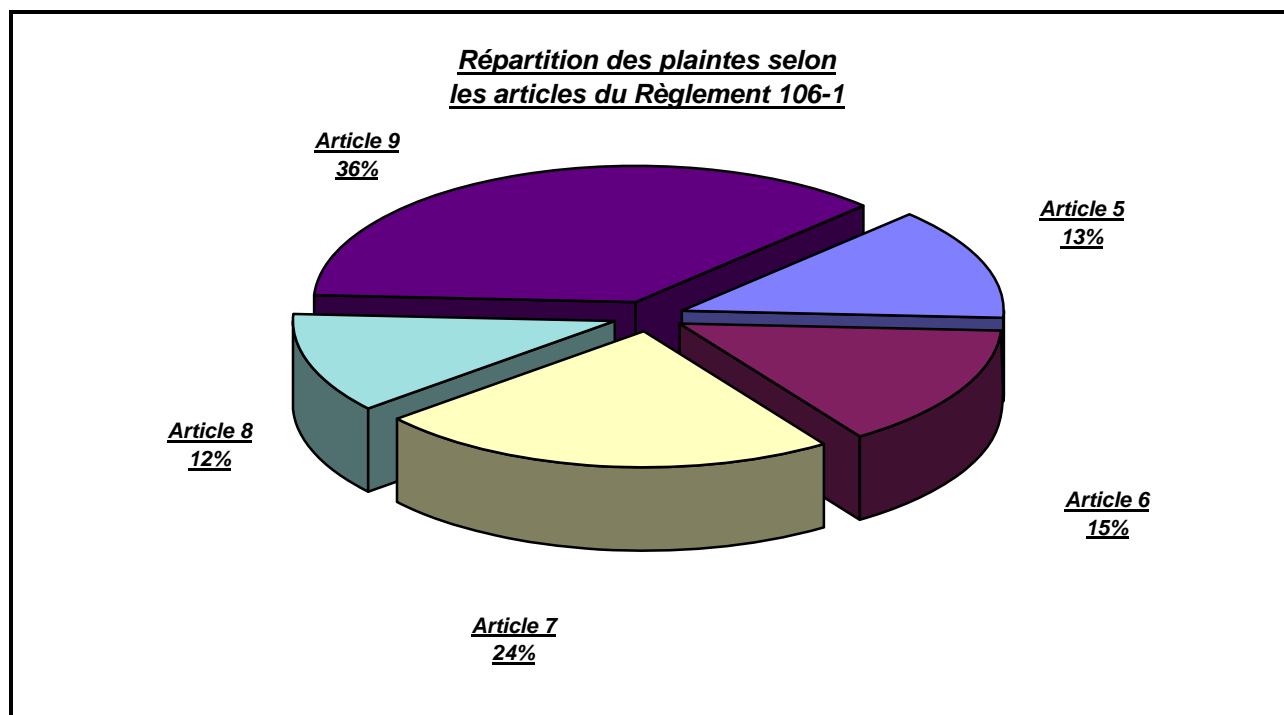
Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, nous avons avisé le ministre à 72 reprises.

✚ De plus, un policier de notre organisation fut destitué automatiquement en regard de l'article 119 (premier paragraphe) suite à un verdict de culpabilité à la Cour criminelle.

2.2 Affaires disciplinaires

En 2004, nous avons reçu 68 demandes d'enquête disciplinaires visant les policiers du SPVM. En voici la répartition par article du Règlement sur la discipline régissant les policiers et policières du SPVM :

9	article 5 - allégeance/discrétion
10	article 6 - ordres et directives
16	article 7 - accomplissement de la tâche
8	article 8 - probité
25	article 9 - comportement



2.2 Affaires disciplinaires (suite)

▪ Classement des affaires disciplinaires

La Section des enquêtes internes a traité 79 dossiers répartis comme suit:

- 48 dossiers furent cités devant une instance disciplinaire.
 - 41 furent jugés de la façon suivante :
 - 5 devant un comité impliquant 13 policiers pour 15 accusations.
 - 19 devant un officier de direction impliquant 23 policiers pour 23 accusations.
 - 17 traités selon les articles 48 et 49 du Règlement sur la discipline impliquant 19 policiers pour 22 accusations.
 - 7 cités devant un officier de direction seront jugés ultérieurement.
- 1 dossier fut classé en fonction de l'article 13 du Règlement sur la discipline.
- 29 dossiers furent classés sans mise en accusation.
- 1 dossier impliquant un employé civil fut complété et remis au Service des ressources humaines.

2.2 Affaires disciplinaires (suite)

Classement des affaires disciplinaires

Le tableau ci-dessous détaille les manquements disciplinaires par article et le genre de sanction qui fut imposée pour chacun d'eux.

ARTICLES		CHEFS D'ACCUSATION CULPABILITÉ		GENRE DE SANCTION									
				AVERTISSEMENT		RÉPRIMANDE		SUSPENSION		JRS SUSP.		DESTITUTION	
		*AUD DISC	ART 49	*AUD DISC	ART 49	*AUD DISC	ART 49	*AUD DISC	ART 49	*AUD DISC	ART 49	*AUD DISC	ART 49
5 a	Utilisation d'informations à des fins personnelles	3				1		2		9			
5 b	Document officiel annulé, modifié ou détruit		1						1		2		
5 c	Serment révéler des informations	3				1		2		2			
6	Ordres et directives	8	4		3	7		1	1	4	1		
6 d	Impolitesse	2						2		4			
6e	Ailleurs qu'au lieu désigné		1						1		1		
6 g	Absence à la Cour		2		1		1						
7 a	Déroger horaire		1						1		2		
7 d	Négligence, insouciance, incorrection	10	8	1	4	5	2	4	2	4	2		
8 a	Utilisation de biens du Service sans autorisation ou fins personnelles	2	2			2			2		4		
8 f	Probité - faux rapport		1						1		3		
8 j	Endommager et détruire malicieusement	2				1		1		2			
9	Comportement	6	1					6	1	30	1		
9 j	Courtoisie envers employé de la CUM	1	1				1	1		1			
SOUS-TOTAUX		37	22	1	8	17	4	19	10	56	16		
TOTAUX		59		9		21		29		72			

*AUD DISC : Audition disciplinaire devant 1 officier de direction ou devant un Comité de discipline (3 officiers de direction)

2.3 Enquêtes d'embauche

Durant l'année, nous avons reçu 277 demandes d'enquêtes pour l'embauche de policiers et 338 demandes pour l'embauche d'employés civils.

▪ Traitement et classement des enquêtes d'embauche

La Section a effectué 530 enquêtes d'embauche qui se répartissent comme suit:

221 en regard des policiers dont :

- 172 recommandés
- 16 non recommandés
- 17 désistements
- 16 objections (échec à une étape de sélection)

319 en regard des employés civils dont :

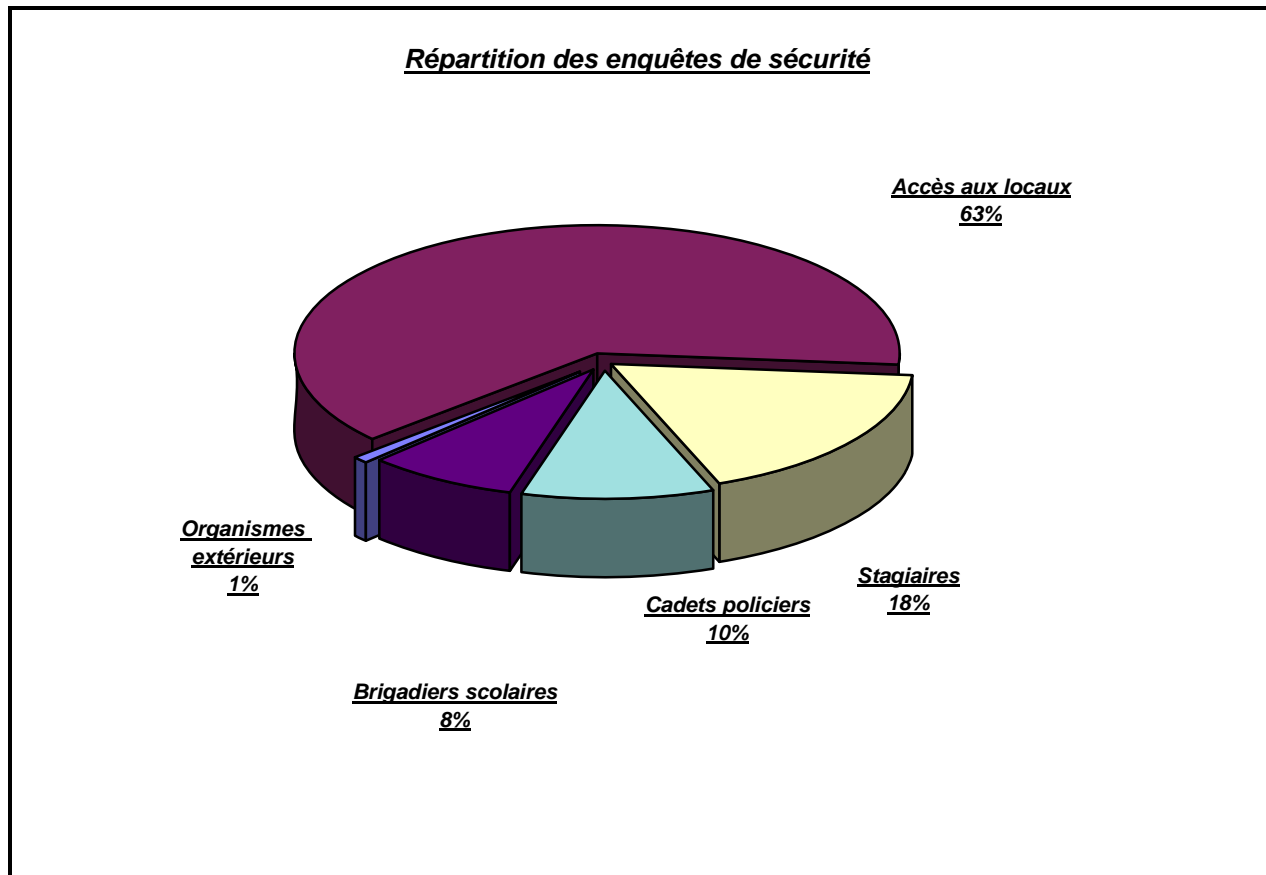
- 302 recommandés
- 13 non recommandés
- 3 désistements
- 1 objection (échec au médical)

Les dossiers traités en 2004 peuvent provenir de l'année antérieure, de même que tous les dossiers reçus en 2004 et ne sont pas nécessairement traités en 2004.

2.4 Enquêtes de sécurité

Nous effectuons des enquêtes de sécurité (1880) pour permettre l'accès aux locaux du Service aux employés des divers fournisseurs, aux stagiaires, aux cadets policiers et pour l'engagement de brigadiers scolaires. Elles se répartissent comme suit :

1182	autorisations d'accès aux locaux
154	brigadiers scolaires
189	cadets policiers
338	stagiaires
17	organismes extérieurs (services de police)



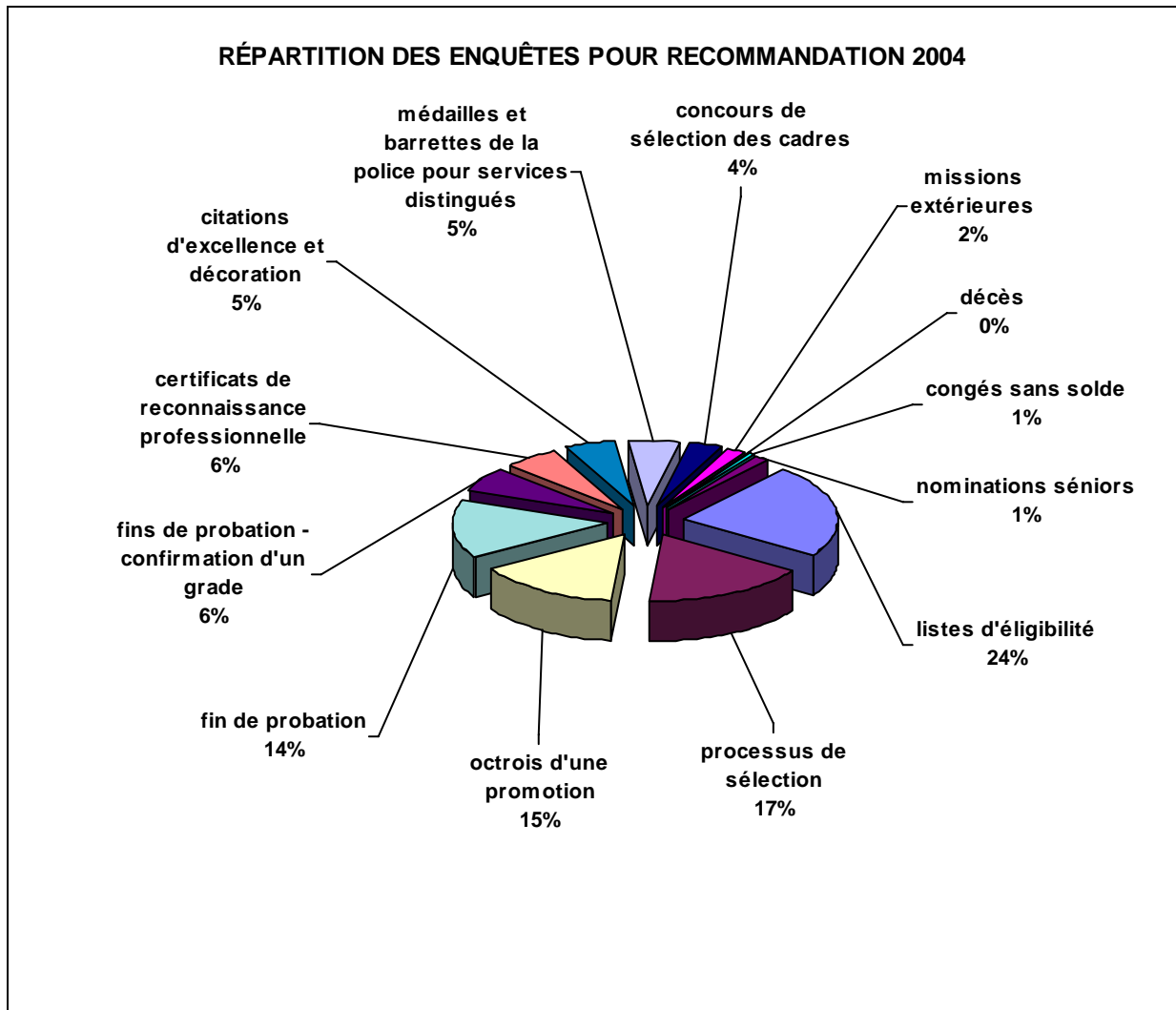
2.5 Enquêtes de recommandation

Nous analysons le profil disciplinaire du personnel policier lors de promotion ou de fin de probation, lors de sélection pour des sections particulières, pour valider l'obtention d'une décoration gouvernementale et d'une reconnaissance professionnelle émise par le Directeur lors d'une retraite.

À ce chapitre, 1886 enquêtes ont été effectuées et se répartissent comme suit :

433	listes d'éligibilité
284	octrois d'une promotion
37	missions extérieures
326	processus de sélection pour diverses unités du Service
273	fins de probation
115	fins de probation - confirmation d'un grade
12	congés sans solde
70	concours de sélection cadres
24	nominations seniors
5	décès
96	médailles et barrettes de la police pour services distingués
111	certificats de reconnaissance professionnelle
100	citations d'excellence et décoration

2.5 Enquêtes de recommandation (suite)



3. DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

En 2004, le Commissaire à la déontologie policière du Québec a reçu 417 plaintes impliquant 672 policiers et policières de la Ville de Montréal, comparativement à 441 plaintes et 697 policiers en 2003.

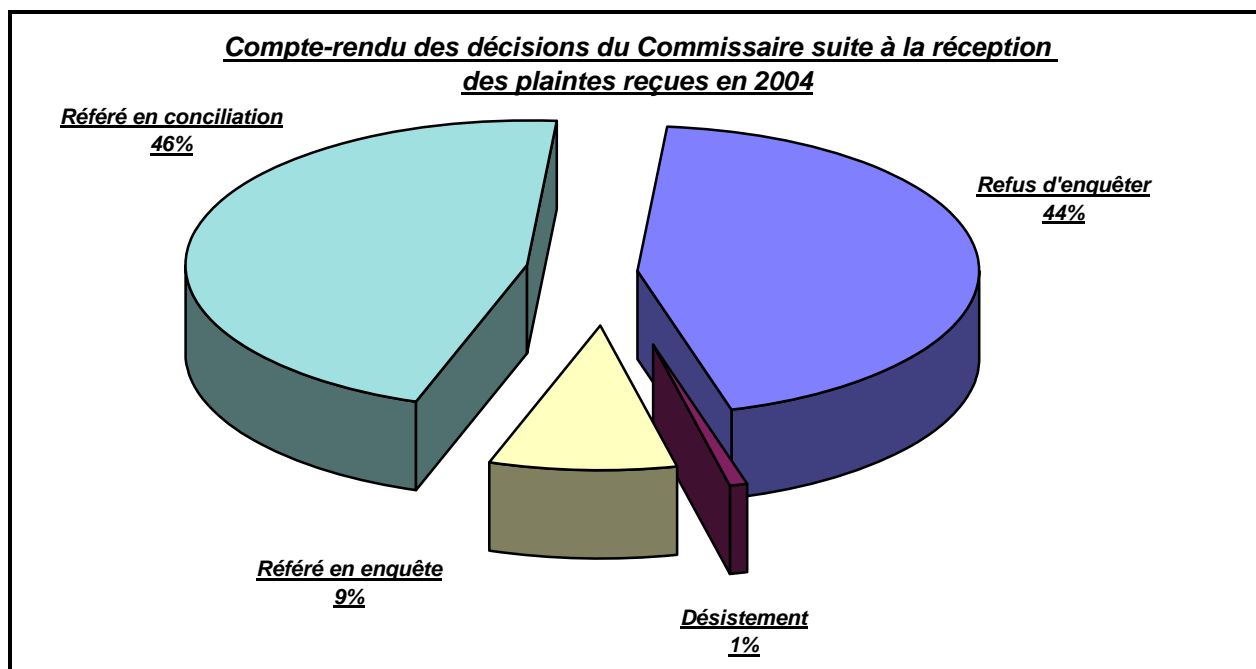
▪ **Plaintes reçues**

255	article 5 -	manque de confiance et considération
119	article 6 -	abus d'autorité
21	article 7 -	non respect de la loi et de la justice
1	article 8 -	manque de probité
1	article 9 -	conflit d'intérêt
18	article 10 -	non respect des droits de la personne
2	article 11 -	imprudence avec arme ou équipement

▪ **Compte rendu**

Dans son compte rendu statistique pour l'année 2004, le Commissaire nous a fait part des analyses préliminaires.

Sous enquête	36
Référé en conciliation	189
Désistement par le plaignant	3
Rejet	181



▪ **Coûts imputés au S.P.V.M.**

36 dossiers d'enquête	184 710,64 \$
189 dossiers de conciliation	136 850,74 \$
28 dossiers devant un comité (frais d'avocats)	532 468,85 \$

4. CONCLUSION

Ce bilan fait état de l'ensemble des dossiers traités par la Division des affaires internes. On y retrouve plusieurs volets :

Le principal est celui de s'assurer du respect du Règlement sur la discipline des policiers et policières de la Ville de Montréal. À ce chapitre, nous avons ouvert 68 dossiers. Un deuxième volet se caractérise sur le fait d'enquêter toutes allégations criminelles faites à l'égard de nos policières et policiers et à ce niveau, nous avons ouvert 107 dossiers.

La Division des affaires internes est mandatée pour effectuer les enquêtes de réputation sur les personnes étant embauchées tant comme policier que civil et pour ce faire, nous avons effectué 221 enquêtes impliquant des aspirants policiers et 319 enquêtes sur des civils. Nous avons également effectué 1880 enquêtes de sécurité afin d'assurer la légitimité de la présence de diverses personnes dans les divers locaux du SPVM et 1886 enquêtes diverses.

De plus, tout au long de l'année nous formons les nouveaux promus au grade de sergent et de commandant sur l'application du Règlement sur la discipline interne de la loi sur la police (Loi 86) et sur le rôle qu'ils doivent jouer en chacune de ces matières. Nous assurons aussi un service d'aide personnalisé auprès de tous les gestionnaires tout en consolidant le partenariat que nous exerçons avec les membres de la Direction de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Nous constatons par rapport à l'année 2003 qu'au niveau des enquêtes criminelles nous enregistrons une hausse de 2 dossiers soit 107 demandes en 2004 par rapport à 105 en 2003. Les enquêtes disciplinaires quant à elles ont chuté de 31 dossiers, soit 68 demandes pour 2004 comparativement à 99 en 2003. Les plaintes faites par le public à la déontologie policière du Québec contre nos policiers ont chuté elles aussi en 2004 (417) par rapport à 2003 (441).

Gilles Lelièvre
Inspecteur-chef
Chef de division